



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22077324

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

21-06-2022

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0424 700 147**

Nom

(en entier) : **LE VILLAGE**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **AVENUE FRANCOIS GEUTEN 88 - 7780 COMINES**

Objet de l'acte : DELEGATION DE POUVOIR

Le conseil d'administration est ouvert à 18h00.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Sont présents ou valablement représentés conformément aux procurations signées, les administrateurs indiqués sur la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR :

Le présent conseil a pour ordre du jour :

1. Délégation de la gestion journalière

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DU CONSEIL :

Tous les faits exposés par le président sont vérifiés et reconnus exacts par le conseil ; celui-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets de l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS ET RÉOLUTIONS :

Le conseil aborde l'ordre du jour.

1. Délégation de la gestion journalière

Conformément à l'article 24 des statuts, tous actes engageant l'association, tous pouvoirs et procurations, toutes révocations d'agents, employés et salariés de l'association peut être délégués par une délibération spéciale du conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration étant en indisponibilité, le conseil d'administration décide à l'unanimité de déléguer les actes, pouvoirs et procurations spécifiés précédemment à 2 administrateurs de l'ASBL Le Village, à savoir Monsieur Joseph DEMUYSERE et Monsieur André PRIEM.

Ces administrateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration ou de disposition qui intéressent l'ASBL Le Village.

Chaque administrateur pourra agir seul dans cette délégation. Cette délégation ne sera effective que durant l'indisponibilité du Président du Conseil d'administration, Monsieur Bernard DUBOIS.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

La séance est levée à 19h00.
Il est donné lecture du présent procès-verbal.

Le vice-président,
DEMUYSERE Joseph

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).